

Décision n° 2024-0859
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 avril 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2024-0859
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199207594	GIE ALLO TAXIS PALOIS	64 PAU	2 VHF
199404324	SOCIETE D'INVESTISSEMENT MULTIMARQUES SIM	95 ROISSY EN FRANCE	2 UHF
199404797	COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE	77 THORIGNY SUR MARNE	2 UHF
199405115	M. CHEVALIER STEPHANE	05 CHABOTTES	1 VHF
200301759	CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT	75 PARIS 8	2 UHF
200701231	INDIGO PARK	95 ENGHEN LES BAINS	1 UHF
200800811	LOISIRS ET CULTURE	02 LAON	3 UHF
200900700	UNITED CAPS MESSIA	39 MESSIA SUR SORNE	1 UHF
201301893	INNOV. GPS	59 ESTAIRES	1 UHF
201601407	ARTEMIS SECURITY	59 LILLE	1 UHF
201700642	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	94 CHEVILLY LARUE	2 UHF
201700894	RACING CLUB DE STRASBOURG ALSACE	67 STRASBOURG	1 UHF
201800193	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	94 CACHAN	11 UHF
201800257	EIFFAGE CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	75 PARIS 14	8 UHF
201800410	STEAM'O	93 BOBIGNY	1 UHF
201800801	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	94 CHEVILLY LARUE	16 UHF
201800864	RACING CLUB DE STRASBOURG ALSACE	67 STRASBOURG	1 UHF
202000861	GRAND PARIS AMENAGEMENT	94 SAINT MAUR	1 UHF
202001346	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	92 MONTROUGE	2 UHF
202001348	SYSOCO	69 LYON 3	2 UHF
202001350	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	92 MALAKOFF	2 UHF
202100165	SYSOCO	69 LYON 3	1 UHF
202100594	SYSOCO	69 LYON 3	2 UHF
202100632	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 PALAISEAU	2 UHF
202101131	STM CONSTRUCTION	95 SANNOIS	1 UHF
202101243	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	93 BOBIGNY	2 UHF
202102424	ATLANTIQUE DRAGAGE SARL	78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	3 UHF
202102468	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	93 SAINT OUEN	5 UHF
202200053	ARTEMIS SECURITY	69 IRIGNY	2 UHF
202200557	EIFFAGE GENIE CIVIL	93 VILLETANEUSE	2 UHF
202200984	ATLANTIQUE DRAGAGE SARL	78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	2 UHF
202202546	APT MUSIQUE & DEVELOPPEMENT	84 APT	1 UHF
202301809	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 ALFORTVILLE	1 UHF